



Présidence : Slovénie

560ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 23 juin 2005

Ouverture : 10 h 10
Suspension : 13 h 20
Reprise : 15 h 35
Clôture : 16 h 40

2. Président : M. J. Lenarčič

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : MOTS D'ADIEU AU SECRETAIRE GENERAL DE L'OSCE SORTANT, L'AMBASSADEUR JÁN KUBIŠ

Doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), M. Ján Kubiš, Président

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DES REPRESENTANTS PERSONNELS DU PRESIDENT EN EXERCICE POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA XENOPHOBIE ET LA DISCRIMINATION, AINSI QUE CONTRE L'INTOLERANCE ET LA DISCRIMINATION A L'ENCONTRE DES CHRETIENS ET DES MEMBRES D'AUTRES RELIGIONS ; POUR LA LUTTE CONTRE L'ANTISEMITISME ; ET POUR LA LUTTE CONTRE L'INTOLERANCE ET LA DISCRIMINATION A L'ENCONTRE DES MUSULMANS

Président, Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres religions, Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'antisémitisme, Représentant personnel du Président en exercice pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'encontre des musulmans,

Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/675/05), Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/657/05), Norvège, Saint-Siège, Canada (PC.DEL/669/05), Fédération de Russie (PC.DEL/670/05 Restr.), Arménie, Turquie

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Constatations préliminaires du BIDDH concernant les événements du 13 mai 2005 à Andijan (Ouzbékistan)* : Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/658/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/680/05), Norvège, Suisse, Canada (PC.DEL/667/05), Fédération de Russie (PC.DEL/661/05 Restr.), Liechtenstein, Islande, Arménie, Ouzbékistan (PC.DEL/664/05), Kirghizistan, Président
- b) *Elections législatives devant avoir lieu en novembre 2005 en Azerbaïdjan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/677/05), Azerbaïdjan
- c) *Grâce de prisonniers politiques en Azerbaïdjan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/679/05), Azerbaïdjan
- d) *Activités de police au Kirghizistan* : Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/676/05), Kirghizistan
- e) *Faits récents au sein de l'Union européenne* : Albanie, Luxembourg-Union européenne
- f) *Réunion des médiateurs du conflit transnistrien tenue à Bratislava le 21 juin 2005* : Président

Point 4 de l'ordre du jour : REPRESENTANT DE L'OSCE AUPRES DE LA COMMISSION ESTONIENNE SUR LES MILITAIRES A LA RETRAITE

Représentant de l'OSCE auprès de la Commission estonienne sur les militaires à la retraite, Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/665/05), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/683/05), Fédération de Russie, Estonie

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU COORDONNATEUR DES ACTIVITES ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'OSCE

Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, Luxembourg-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie, et les pays candidats, à savoir la Croatie et la Turquie, ainsi que

l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/666/05), Norvège (PC.DEL/671/05), Fédération de Russie, Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/674/05), Président, Turquie

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT EN EXERCICE**

Annnonce de la distribution du rapport écrit sur les activités du Président en exercice (CIO.GAL/95/05) : Président

Point 7 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL**

- a) *Rencontre entre le Secrétaire général et le Président kazakh, le 14 juin 2005 : Représentant du Secrétaire général*
- b) *Conférence thaïlandaise sur l'échange d'expériences dans la lutte contre la traite des êtres humains, tenue à Bangkok les 16 et 17 juin 2005 : Représentant du Secrétaire général*

Point 8 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Questions de protocole : doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), Géorgie, Président*
- b) *Convention sur la protection physique des matières nucléaires : Etats-Unis d'Amérique (également au nom du Canada, de la France et du Royaume-Uni) (PC.DEL/678/05)*
- c) *Déclaration ministérielle sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire : Président*

Le Président a fait savoir au Conseil permanent que le Président en exercice avait annoncé, par une lettre en date du 20 juin 2005 (voir l'annexe au journal), l'adoption, par le biais d'une procédure d'approbation tacite, de la déclaration ministérielle sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (voir MC.DOC/1/05, dont le texte est joint en annexe au présent journal).

4. Prochaine séance :

Jeudi 30 juin 2005 à 11 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/560

23 juin 2005

Annexe

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

560ème séance plénière

PC Journal No 560, point 8 c) de l'ordre du jour

LETTRÉ DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

Ljubljana, le 20 juin 2005

Cher collègue,

En ma qualité de Président en exercice de l'OSCE, j'ai l'honneur de vous informer que le projet de déclaration ministérielle sur la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (MC.DD/2/05/Rev.1), qui était soumis à une procédure d'approbation tacite prenant fin le 20 juin 2005 à midi HEC, n'a fait l'objet d'aucune objection.

En conséquence, au nom du Conseil ministériel, j'annonce l'adoption de cette déclaration à compter d'aujourd'hui ; elle sera jointe en annexe au journal de la treizième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE ainsi qu'au journal de la prochaine séance du Conseil permanent.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de ma plus haute considération.

Dimitrij Rupel

A l'attention des Ministres des affaires étrangères
des Etats participants de l'OSCE



DECLARATION MINISTERIELLE
SUR LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR
LA REPRESSION DES ACTES DE TERRORISME NUCLEAIRE

1. Nous, les Ministres des affaires étrangères des Etats participants de l'OSCE, saluons l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.
2. Nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour signer cette Convention internationale le jour de son ouverture à la signature au Siège des Nations Unies, à New York, le 14 septembre 2005.
3. Nous encourageons la mise en œuvre de toutes les mesures nécessaires pour ratifier, accepter, approuver ou d'une quelconque autre façon devenir partie à cette Convention internationale dans les délais les plus brefs.
4. Nous demandons instamment au Secrétaire général de l'OSCE et au Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de fournir aux Etats participants qui en font la demande formelle, et lorsque cela est approprié, une assistance/des conseils techniques pour la ratification, l'acceptation ou l'approbation sans tarder de cette Convention internationale, en étroite coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.
5. Nous invitons les partenaires de l'OSCE pour la coopération et les partenaires méditerranéens pour la coopération à se joindre à notre initiative.